OBJET :

Route barrée
Stationnement interdit

Rue Pasteur

N° A043-2024

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la Commune d'**Avenay Val d'Or**

Vu la loi du 05 Avril 1884, art.

Vu l'article L 131-3 du Code des Communes,

Vu les articles 96 à 98 du Code Municipal,

Considérant que des travaux de reprise de branchements AEP en plomb Rue Pasteur, au niveau du 35, réalisés par la société BTP Amenag'ment occuperons la voie

ARRETE

Article premier : **La rue Pasteur sera barrée au niveau du 35 et le stationnement interdit, du 02/04/2024 au 05/04/2024.**

Article deux : Pendant la durée de ces interdictions, des panneaux les matérialisant seront installés par la société BTP Amenag'ment.

Article trois : La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Avenay Val d'Or le 12 mars 2024

Le Maire,
Ph. MAUSSIRE